



trimestres comptés en temps partiel (80%)

Par **future mamie**, le **06/06/2012** à **19:50**

Bonjour,

Je suis ouvrière de l'État et pendant 8 ans, j'ai travaillé à temps partiel (80%). Je ne travaillais pas le mercredi pour m'occuper de mon fils (maternelle et primaire) ainsi que des deux filles de mon compagnons qui elles ne compteront sur le décompte de ma retraite (ce n'est pas grave, c'était un vrai plaisir).

J'en viens à ma demande. j'aimerais savoir combien de trimestres j'aurai perdu pendant ce temps partiel pour le calcul de ma retraite.

Je vous remercie par avance si vous pouvez m'aider à y voir clair.

Bien cordialement.

Maryse

Par **P.M.**, le **06/06/2012** à **22:02**

Bonjour,

A priori, vous n'aurez pas perdu de trimestres mais les salaires enregistrés seront moindres mais s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité ou même directement de la caisse de retraite...

Par **future mamie**, le **07/06/2012** à **08:58**

Bonjour,

Je vous remercie de votre réponse et conseils.

Bien cordialement.

Maryse